

## Évaluation de la pauvreté dans les départements d'outre-mer à partir de l'enquête Budget de famille 2001

Nadia Alibay (Université de Cergy-Pontoise)  
Gérard Forgeot (Insee)

**L'**ÉTUDE des populations à bas revenus dans les départements d'outre-mer fait apparaître des taux de pauvreté relatifs élevés, et révèle de fortes disparités, tant entre les Dom qu'avec la métropole. La principale cause de ces inégalités est le sous-emploi: le taux de chômage est supérieur à 20 % dans l'ensemble des Dom, contre moins de 10 % en métropole à la même date. Les transferts financiers entre générations permettent d'atténuer ces difficultés d'emploi. Les taux de bas revenus au sein des jeunes ménages d'outre-mer sont ainsi plus faibles que ceux de métropole.

D'autres causes, propres à chaque région, conduisent à ces disparités de taux de pauvreté relatifs. Pour la Guyane, c'est principalement la forte proportion de ménages originaires de pays voisins défavorisés qui explique son taux de pauvreté relatif particulièrement élevé au regard des autres régions.

L'analyse des conditions de vie des ménages révèle des situations bien plus homogènes entre les régions pour ce qui concerne l'équipement des ménages. Toutefois, les écarts entre les populations à bas revenus et les autres sont particulièrement élevés sur certains éléments, par exemple ce qui a trait au confort du logement. Là aussi, la Guyane se distingue par des disparités plus marquées qu'au sein des autres régions.

La dimension spatiale de la pauvreté a été peu abordée, principalement parce que les principales sources statistiques sur les revenus des ménages ne sont pas représentatives au niveau régional. Cette omission est particulièrement gênante pour les départements d'outre-mer, du fait de leur éloignement de la métropole, tant géographique qu'en termes de conditions de vie : le taux de chômage y est de deux à trois fois plus élevé, et les bénéficiaires de minima sociaux y sont proportionnellement bien plus nombreux. Il ne serait donc pas raisonnable de leur appliquer des résultats établis sur la métropole.

L'objet de cette contribution est d'apporter un éclairage, chiffré mais aussi qualitatif, sur la pauvreté dans les départements d'outre-mer français. Elle s'appuie pour cela principalement sur l'enquête Budget de famille menée par l'Insee<sup>1</sup> dans ces quatre départements en 2001, qui permet d'aborder différentes dimensions de la pauvreté : la pauvreté monétaire, puis en termes de conditions de vie, et enfin la pauvreté subjective.

## Bref aperçu du contexte démographique et social des départements d'outre-mer

La population des départements d'outre-mer s'est longtemps caractérisée par son taux de croissance élevé, qui a entraîné des dépenses d'infrastructures en conséquence. Actuellement, la période de transition démographique est achevée, sauf en Guyane.

Tableau 1

Taux de croissance annuel moyen de la population entre 1990 et 1999 (en %)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Métropole
Population en 1999	422 496	381 427	157 213	706 300	60 320 000
Évolution due au solde naturel	1,22	0,99	2,73	1,46	0,36
Évolution due au solde migratoire	-0,24	-0,33	0,84	0,26	0,01
Évolution totale	0,98	0,66	3,57	1,72	0,37

Source : recensements.

Compte tenu de ces évolutions démographiques, et de la faiblesse de l'appareil productif local, les économies des Dom présentent un sous-emploi structurel important, nettement plus élevé qu'en France métropolitaine. Les activités informelles, plus présentes dans ces régions, ne compensent sans doute pas des écarts d'une telle ampleur<sup>2</sup>.

1. Le système statistique actuellement en place dans les Dom offre progressivement les mêmes informations que celui de France métropolitaine, grâce aux efforts consentis par l'Insee au cours des dernières années.

2. Une étude sur les emplois informels à partir de la nouvelle enquête Emploi est actuellement en cours à l'Insee Réunion.

Tableau 2

## Activité, emploi et chômage

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Métropole
<b>Population active 1999</b>	191 362	173 950	62 634	309 900	24 434 000
<b>Population active ayant un emploi</b>	125 245	116 067	43 443	179 500	22 800 731
<b>Taux d'emploi*</b>	29,6 %	30,4 %	27,6 %	25,4 %	37,8 %
<b>Taux de chômage</b>	25,7 %	26,3 %	21,2 %	34,4 %	9,5 %

\* Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans).  
Source : recensements, enquêtes emploi.

Les départements d'outre-mer se caractérisent également par la singularité de leur positionnement économique : le produit intérieur brut de ces régions reste faible comparativement à la métropole<sup>3</sup>. Toutefois, ces PIB par habitant convergent progressivement. En outre, ces PIB sont en général nettement plus élevés que ceux observés dans les pays limitrophes. Les Dom sont des régions « riches », et donc attractives par rapport à leurs voisins les plus proches.

Tableau 3a

## Indice de Pib par tête (France entière = 100 %)

	1993	2001
<b>Guadeloupe</b>	53,9 %	56,7 %
<b>Martinique</b>	60,4 %	63,0 %
<b>Guyane</b>	61,5 %	49,8 %
<b>Réunion</b>	48,5 %	52,3 %
<b>France entière</b>	100 %	100 %

Note : pour la Guyane, le PIB est principalement le résultat de l'activité du centre spatial, et il y a eu peu de tirs en 2001.  
Source : *Comptes économiques* et *Comptes nationaux*.

Tableau 3b

Pnb/Ppa<sup>4</sup> par habitant 1999 (en \$ des États-Unis)

<b>Guadeloupe</b>	13 053	<b>Martinique</b>	14 509	<b>Guyane</b>	11 454	<b>Réunion</b>	12 041
<b>Haïti</b>	1 470	<b>République dominicaine</b>	5 210	<b>Brésil</b>	6 840	<b>Madagascar</b>	790
<b>Bahamas</b>	15 500	<b>Antilles néerlandaises</b>	11 596	<b>Guyana</b>	3 330	<b>Maurice</b>	8 950
<b>Barbade</b>	14 010	<b>Jamaïque</b>	3 390	<b>Surinam</b>	3 780		
<b>Cuba</b>	2 351	<b>Trinité et Tobago</b>	7 690	<b>Venezuela</b>	5 240		

Sources : Ined, *Populations et sociétés* n° 370, juillet-août 2001, et *Comptes économiques*.

3. On évoque parfois également l'existence d'un différentiel de prix entre la métropole et les Dom qui accentuerait les écarts de niveaux de vie. La dernière étude sur ce thème remonte à mars 1993 : Guglielmetti F., Saglio A., « Comparaison des prix entre les Dom et la métropole », *Insee Première*, n° 251. Elle fait état d'un écart des prix à la consommation entre les Dom et l'agglomération parisienne allant de 5 à 16 %, en diminution par rapport à 1985. Néanmoins, cet écart de prix s'applique à un panier de consommation métropolitain, il ne peut pas être utilisé directement pour calculer des écarts de niveaux de vie, du fait des différences de structure de consommation.

4. La parité de pouvoir d'achat (Ppa) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Enfin, les législations sociales et fiscales des Dom convergent vers celles de la métropole : l'alignement des Smic a été achevé en janvier 1996, celui du Rmi en janvier 2002. Des spécificités subsistent encore. Les principales sont l'allocation familiale au premier enfant, la création du revenu de solidarité (Rso) en décembre 2001, la moindre imposition des revenus, les dispositifs de défiscalisation plus nombreux, la rémunération plus élevée des agents de l'État, la Tva plus faible, avec le maintien de droits de douanes (octroi de mer).

Ce contexte démographique, économique et législatif conduit à des situations assez différenciées en ce qui concerne les niveaux de vie.

## Les bas revenus

La pauvreté monétaire est la notion de pauvreté la plus couramment utilisée. En France et plus généralement en Europe, elle est mesurée en termes relatifs. Le seuil de pauvreté monétaire relative est défini par la demi-médiane du revenu disponible des ménages par unité de consommation (échelle d'équivalence Ocde-Insee). Les mesures régulières de la pauvreté monétaire (notamment dans les rapports de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) privilégient les résultats issus de la source annuelle dite « enquête Revenus fiscaux », qui n'existe pas dans les Dom.

En revanche, l'enquête quinquennale auprès des ménages « Budget de famille » est régulièrement conduite à la fois en métropole et dans chacun des départements d'outre-mer, sur un échantillon de ménages représentatif. Elle présente en outre l'intérêt de mesurer de manière détaillée les revenus des ménages et d'approcher avec une très bonne précision la distribution des revenus issue de la source « revenus fiscaux », sur la métropole. Nous avons donc reconduit ici sur Budget de famille, pour les Dom comme pour la métropole, les définitions utilisées pour mesurer la pauvreté monétaire relative en métropole. Compte tenu de petites différences subsistant entre les deux sources, mais également dans les mesures retenues<sup>5</sup>, nous ne parlerons néanmoins ici la plupart du temps que de « ménages à bas revenus » et non de ménages « pauvres », pour éviter toute confusion.

Compte tenu de l'hétérogénéité existant entre les quatre Dom, on a choisi de mesurer ici les bas revenus relativement à chaque département. Le seuil de bas revenus d'un des Dom est donc calculé sur la distribution de revenus de cette seule population et, de la même manière, un seuil de bas revenus a été calculé pour la métropole comme la demi-médiane des revenus par unité de consommation. Compte tenu des ressources des ménages plus faibles dans les Dom qu'en métropole, les seuils de bas revenus ultra-marins sont toujours inférieurs à ceux de la métropole.

Les ressources des ménages retenues pour apprécier la position dans l'échelle des revenus comportent l'ensemble des revenus d'activité, des transferts sociaux, des revenus du patrimoine, des transferts monétaires entre ménage, et des loyers

---

5. Voir *infra*.

imputés<sup>6</sup>. La prise en compte des services de logement que les ménages se rendent à eux-mêmes permet notamment de mieux comparer les niveaux de vie des propriétaires et des locataires.

Pour évaluer la discontinuité liée à ce calcul du seuil de bas revenus (les ménages percevant un euro de moins que le seuil sont considérés comme «à bas revenus», contrairement à ceux gagnant un euro de plus, alors que leurs situations demeurent proches), le seuil de bas revenus est en premier lieu analysé à 40 % et 60 % du revenu médian.

Tableau 4

Les seuils et proportion de ménages à bas revenus à 40, 50 et 60 % du revenu médian annuel (en euros) par unité de consommation, pour la métropole et les Dom

	40 %					50 %					60 %				
	Métr	Gua	Mart	Guy	Réun	Métr	Gua	Mart	Guy	Réun	Métr	Gua	Mart	Guy	Réun
<b>Seuil de bas revenus (en euros)</b>	6593	3953	4992	3644	3943	8241	4941	6240	4555	4929	9889	5929	7488	5466	5915
<b>Taux de bas revenus associé</b>	3,0	5,1	4,3	13,9	3,3	7,4	8,3	8,5	20,5	7,0	13,6	14,1	13,9	24,7	12,1
<b>Taux de bas revenus au seuil métropole</b>	3,0	21,0	10,1	33,9	16,4	7,4	34,2	18,0	45,2	31,7	13,6	50,0	31,0	53,8	50,2

Source : enquête Budget de famille 2001.

La Martinique présente les seuils les plus élevés et la Guyane les plus faibles, et ce quelle que soit la définition retenue. Entre ces extrêmes, la Guadeloupe et la Réunion sont relativement proches.

Compte tenu des distributions de revenus, ces seuils conduisent à des taux de bas revenus (proportion de ménages sous le seuil) très différenciés : ce taux est proche de la métropole pour la Réunion, voire plus faible à 60 %. Pour la Guyane, il est nettement plus élevé, pour tous les seuils de bas revenus. Pour la Guadeloupe et la Martinique, les taux sont comparables.

Pour illustrer les différences des distributions de revenus entre la métropole et les départements d'outre-mer, le seuil métropolitain a également été appliqué à chaque Dom. La proportion de ménages dont les revenus sont inférieurs à 50 % de la médiane métropolitaine va de 18 % pour la Martinique à 45 % pour la Guyane. Cette simulation montre bien la nécessité de calculer un seuil propre à chaque Dom pour analyser la pauvreté monétaire relative.

6. À la différence de la source revenus fiscaux, mais suivant en cela les recommandations européennes retenues pour EU-Silc (Community statistics on income and living conditions) et les concepts de la comptabilité nationale. Les loyers imputés correspondent aux loyers que les ménages propriétaires ou accédants auraient à verser s'ils étaient locataires du secteur privé, pour des logements identiques. Pour les locataires en HLM ou bénéficiant d'un loyer régi par la loi de 1948, le loyer imputé correspond à la différence entre la valeur locative d'un logement identique du parc privé et le montant de loyer effectif.

L'analyse des différents seuils indique, pour toutes les régions, une forte proportion de ménages entre 50 et 60 % de la médiane, ce qui accroît mécaniquement l'hétérogénéité de la population étudiée. C'est pourquoi le seuil traditionnel de 50 % du revenu médian sera retenu pour la suite des analyses.

### **Hétérogénéité de la population à bas revenus: quels critères ?**

#### ***C'est pour les classes d'âges intermédiaires que la différence avec la métropole se fait le plus sentir***

Le taux de ménages «à bas revenus» relatif ainsi défini peut être analysé selon les principales caractéristiques sociodémographiques des ménages. S'agissant de l'âge du chef de ménage, cette pauvreté<sup>7</sup> relative concerne d'abord les ménages jeunes en France métropolitaine et en Guyane. Pour les autres Dom, ces ménages ne sont pas plus concernés que la moyenne. Les explications traditionnellement avancées sont d'abord d'ordre statistique: toutes les ressources dont bénéficient les jeunes ménages, notamment les aides en nature de leur famille, ne seraient pas prises en compte<sup>8</sup>. Pour la Guyane, c'est la forte proportion de ménages jeunes qui explique cette surreprésentation. Pour les autres Dom, il semble que les aides financières entre générations soient assez substantielles<sup>9</sup>, et conduisent ainsi à une certaine harmonisation des niveaux de vie. Par ailleurs, cette situation est souvent transitoire, liée à la poursuite d'études ou à la recherche du premier emploi.

Ce phénomène est toutefois moins marqué dans les Dom qu'en France métropolitaine. Dans les départements d'outre-mer, c'est pour les classes d'âges intermédiaires que la différence avec la métropole se fait le plus sentir: les taux de bas revenus y sont systématiquement plus élevés, du fait d'un chômage structurellement plus élevé.

À l'inverse, ils sont plus bas pour les seniors pour l'ensemble des régions. Les retraites, pensions et minima sociaux sont d'un niveau élevé comparativement aux autres revenus dans les Dom. En outre, pour la Réunion, une partie des plus de 65ans correspond à des anciens de la fonction publique, qui bénéficient à ce titre d'une majoration de pension de 35 %.

7. Nous nous permettons parfois l'abus de langage consistant à assimiler ménages à bas revenus et ménages pauvres, pour ne pas alourdir la rédaction.

8. Les études sur la pauvreté menées à partir des enquêtes revenus fiscaux excluent pour la plupart d'entre elles les ménages étudiants du champ de la pauvreté, du fait que cette source ne dispose pas des aides monétaires entre ménages.

9. Cf. Perrain D. « Les aides financières entre ménages: de plus en plus d'aides aux jeunes générations », *Économie de la Réunion*, n° 121, décembre 2004.

Tableau 5a

Proportion de ménages à bas revenus (à 50 % du revenu médian)  
en fonction de l'âge de la personne de référence du ménage (en %)

	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Moins de 35 ans	14,2	7,7	8,5	24,9	7,7
De 35 à 45 ans	7,2	9,5	11,5	26,2	8,5
De 45 à 55 ans	5,5	13,5	10,8	15,6	7,0
De 55 à 65 ans	5,6	9,4	6,1	12,0	6,2
Plus de 65 ans	4,5	1,7	4,8	10,2	3,8
Ensemble	7,4	8,3	8,5	20,5	7,0

Source : enquête Budget de famille 2001.

Tableau 5b

Structure par âges des ménages (en %)

	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Moins de 35 ans	20,0	16,2	13,6	26,9	24,9
De 35 à 45 ans	20,4	25,4	24,1	30,4	27,7
De 45 à 55 ans	20,1	21,2	22,6	23,5	19,3
De 55 à 65 ans	13,7	15,0	15,5	10,2	12,6
Plus de 65 ans	25,9	22,3	24,2	9,0	15,6
Total	100	100	100	100	100

Source : enquête Budget de famille 2001.

Champ : ensemble de la population.

### **Des familles monoparentales surreprésentées**

Comme en métropole, les familles monoparentales des départements d'outre-mer présentent un taux de pauvreté relatif nettement supérieur à la moyenne, ce type de famille étant par ailleurs presque trois fois plus fréquent dans les Dom. L'allocation familiale dès le premier enfant, attribuée uniquement dans les Dom, ne compense donc que partiellement le faible niveau de vie des familles dans cette situation.

Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) présentent également un plus fort risque d'avoir un bas revenu. Pour la Guyane, c'est la taille des familles qui en est pour partie à l'origine, puisqu'elles ont en moyenne 4,5 enfants de moins de 25 ans. Pour la métropole et les autres Dom, ce nombre reste proche de 3,5. C'est la faiblesse relative des revenus d'activité de ces ménages nombreux qui conduit à cette situation.

Tableau 6a

Taux de pauvreté selon le type de ménage (en %)

	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Personne seule	10,1	4,7	7,8	15,7	9,5
Couple sans enfants	3,7	1,6	2,8	9,4	4,1
Couple 1 enfant	4,6	9,0	6,5	10,4	5,7
Couple 2 enfants	6,2	12,2	3,4	17,0	4,6
Couple 3 enfants ou plus	10,6	18,0	16,2	32,4	7,7
Famille monoparentale	16,4	13,1	17,2	30,6	10,5
Autres situations	6,8	7,0	7,9	22,2	7,1
Ensemble	7,4	8,3	8,5	20,5	7,0

Note : seuls les enfants de moins de 25 ans sont pris en compte. Cela assure l'absence de retraités au sein des familles monoparentales.

Source : enquête Budget de famille 2001.

Tableau 6b

Structure par type de ménage (en %)

	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Personne seule	28,9	21,0	20,3	14,7	14,9
Couple sans enfants	27,3	13,2	14,0	15,5	13,7
Couple 1 enfant	11,4	7,9	9,0	10,6	11,6
Couple 2 enfants	12,7	11,0	12,3	11,9	16,9
Couple 3 enfants ou plus	6,5	7,4	7,0	16,0	13,3
Famille monoparentale	5,6	15,2	15,4	17,2	12,7
Autres situations	7,6	24,3	22,1	14,1	16,8
Total	100	100	100	100	100

Note : seuls les enfants de moins de 25 ans sont pris en compte. Cela assure l'absence de retraités au sein des familles monoparentales.

Source : enquête Budget de famille 2001.

Champ : ensemble de la population.

**La proportion de « bas revenus » est nettement plus élevée au sein des ménages dans lesquels la personne de référence n'a jamais travaillé**

La présence d'un revenu d'activité au sein du ménage (activité présente pour les actifs occupés, passée pour les retraités et les chômeurs indemnisés) assure dans la plupart des cas un niveau de vie supérieur au seuil de bas revenus. La proportion de « pauvres » est ainsi nettement plus élevée au sein des ménages dans lesquels la personne de référence n'a jamais travaillé.

Le taux de bas revenus apparaît aussi plus élevé pour les indépendants. Ce phénomène déjà observé est pour partie lié à la difficulté de séparer les revenus de l'activité de ceux des ménages pour ces catégories. Cependant, les petits agriculteurs, artisans, et commerçants, nombreux dans les Dom, tirent souvent peu de ressources de leur activité.

Pour les salariés, les situations de bas revenus relatifs se distinguent nettement selon le statut public/privé. Pour les Dom, le mode de rémunération spécifique des



fonctions publiques d'État et hospitalière place ces catégories de salariés bien au-dessus du seuil de bas revenus. En revanche, pour la métropole, ce sont les durées incomplètes d'emploi du secteur privé qui conduisent à un taux de pauvreté relatif nettement plus élevé que dans le public. De fait, hormis les emplois aidés, le temps partiel et les contrats de courte durée sont peu répandus dans les départements d'outre-mer.

Tableau 7

Proportion de ménages à bas revenus selon la catégorie sociale du chef de ménage (en %)

	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
<b>Indépendant</b>	9,2	16,3	10,7	16,7	5,4
<b>Cadre, prof. interm. du public</b>	0,7	0,0	1,9	5,0	0,0
<b>Cadre, prof. interm. du privé</b>	2,1	2,4	6,7	8,0	3,8
<b>Employé, ouvrier du public</b>	2,1	2,2	5,1	12,8	7,4
<b>Employé du privé</b>	9,8	5,6	8,7	27,6	6,2
<b>Ouvrier du privé</b>	8,2	6,8	7,2	22,5	7,0
<b>N'a jamais travaillé</b>	31,1	16,4	21,0	39,3	13,3
<b>Ensemble</b>	7,4	8,3	8,5	20,5	7,0

Note : les retraités et les chômeurs ont été reclassés dans la catégorie sociale du dernier emploi occupé. Les emplois aidés sont reclassés au sein des employés du privé, mais peu de leurs titulaires sont personnes de référence.

Source : enquête Budget de famille 2001.

***Les résidents originaires d'un pays européen, métropolitains dans leur grande majorité, présentent des taux de pauvreté nettement inférieurs à la population locale, sauf en Guadeloupe***

Le rôle des rémunérations spécifiques de la fonction publique dans les Dom se retrouve dans les écarts de taux de pauvreté relatif selon le lieu de naissance : les résidents originaires d'un pays européen, métropolitains dans leur grande majorité, présentent des taux de pauvreté nettement inférieurs à la population locale, sauf en Guadeloupe. À titre de comparaison, pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est de 6,4 % pour ceux nés en France, de 10,5 % pour ceux nés dans un autre pays européen, et de 17,6 % pour ceux originaires d'un autre pays.

Cet éclairage sur les lieux de naissance explique en grande partie le taux de ménages à bas revenus particulièrement élevé de la Guyane : une proportion importante de la population est originaire des pays limitrophes peu favorisés (Surinam, Haïti, Brésil, et Guyana).

Tableau 8

Proportion de ménages à bas revenus selon le lieu de naissance du chef de ménage (en %)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Originaire d'un Dom	7,2	8,5	12,8	7,2
Originaire de métropole ou d'un pays européen	11,1	4,4	9,8	4,7
Autre pays d'origine	29,0	26,5	33,3	7,6
Ensemble	8,3	8,5	20,5	7,0

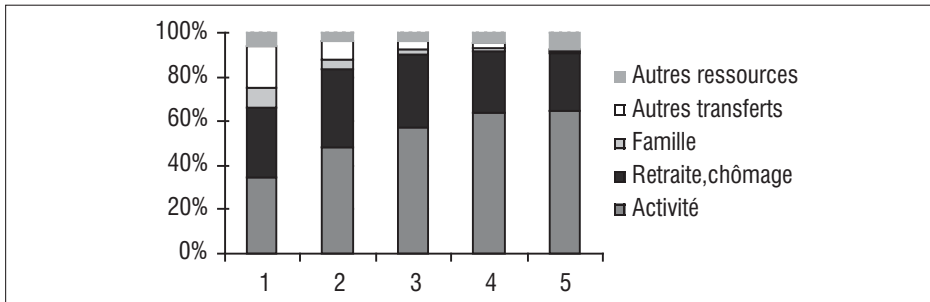
Source : enquête Budget de famille 2001

***L'absence d'emploi (chômage, inactivité), plus fréquente pour les ménages modestes dans les départements d'outre-mer, explique en premier lieu leur taux de pauvreté relatif plus élevé***

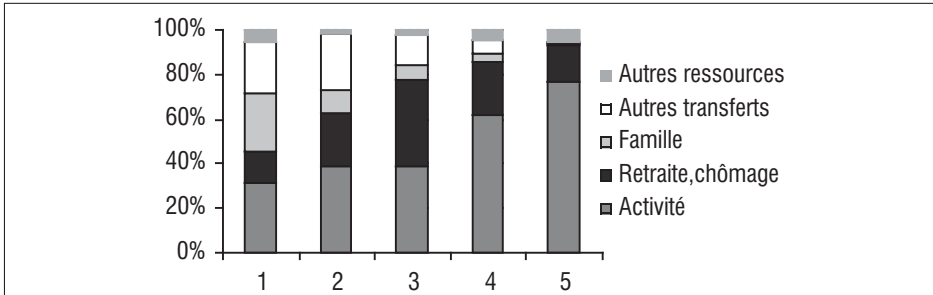
Cette analyse comparée des situations de bas revenus relatifs peut être utilement complétée par une étude de la structure des ressources des ménages dans les départements d'outre-mer. Compte tenu des tailles d'échantillon des Dom, les ménages ont été scindés en quintiles de revenu (20 % de la population) par unité de consommation plutôt qu'en déciles (10 % de la population). Les résultats restent très parlants : le premier quintile de la distribution des ménages résidant en France métropolitaine comporte entre 5 et 15 points de revenus d'activité de plus que celle des Dom. En considérant en plus les revenus issus de l'activité passée (retraite et chômage), l'écart varie de 18 à 33 points. C'est donc l'absence d'emploi (chômage, inactivité), plus fréquente pour les ménages modestes dans les départements d'outre-mer, qui explique en premier lieu leur taux de pauvreté relatif plus élevé. Cela est confirmé par les enquêtes sur l'emploi menées en 2002 et comparables d'une région à l'autre, qui situent le taux de chômage à 25,7 % en Guadeloupe, 22,3 % en Martinique, 23,4 % en Guyane, et 31,0 % à la Réunion, contre 8,9 % en France métropolitaine.

*Graphiques 1*

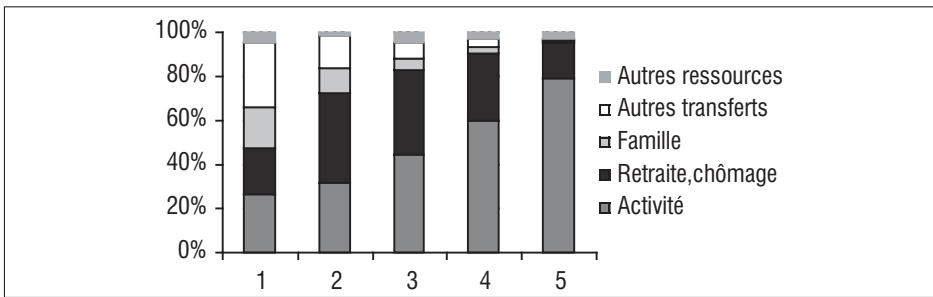
Composition des ressources des ménages selon le quintile de niveau de vie France métropolitaine (Source : enquête Budget de famille 2001)



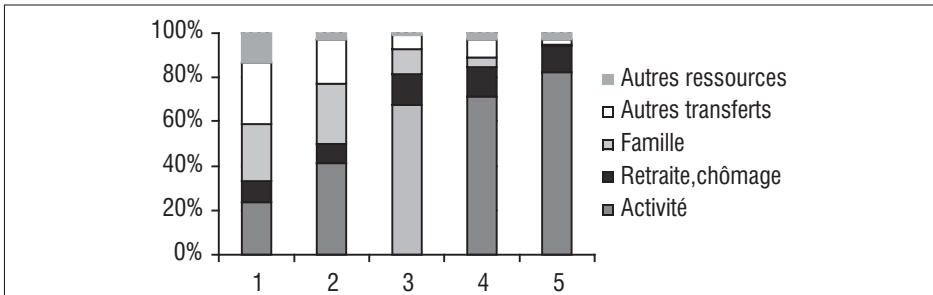
Guadeloupe (Source : enquête Budget de famille 2001)



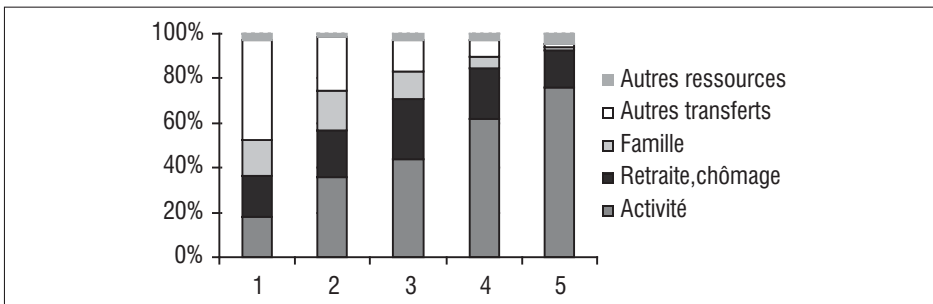
Martinique (Source : enquête Budget de famille 2001)



Guyane (Source : enquête Budget de famille 2001)



La Réunion (Source : enquête Budget 2001)



À l'inverse, les transferts sociaux ont un poids nettement plus élevé dans les Dom qu'en métropole pour les plus modestes, et notamment les prestations liées à la famille.

Pour les niveaux de vie élevés, les revenus d'activité représentent au moins les trois quarts des ressources des ménages dans les Dom, contre les deux tiers pour la métropole. Les écarts de salaires, plus élevés dans les Dom qu'en métropole, expliquent donc aussi pour partie les taux de bas revenus relatifs plus élevés.

Les facteurs sociodémographiques associés à un taux de bas revenus élevé précédemment mis en évidence sont pour partie corrélés entre eux. Afin d'éliminer les effets de structure, une analyse «toutes choses égales par ailleurs» a été menée. Les Dom ont été regroupés à cet effet, car les tailles d'échantillon dans chaque département ne permettent pas de mener des analyses séparées.

Cette analyse révèle en premier lieu le rôle prépondérant des effets de structure dans les écarts de taux de «pauvreté» relatif entre les Dom et la métropole : les coefficients estimés sont pour la plupart très proches.

L'incidence du chômage est confirmée : le risque d'être dans la catégorie des bas revenus s'accroît sensiblement lorsque le chef de ménage est au chômage ou inactif. Il augmente encore lorsqu'une autre personne du ménage (généralement le conjoint) se trouve aussi dans cette situation. À l'inverse, lorsqu'une autre personne du ménage occupe un emploi à temps plein, le risque de bas revenus s'en trouve nettement réduit. Le rôle des contrats courts et des temps partiels est intermédiaire : ils réduisent le risque de bas revenus, mais plus faiblement, et surtout en métropole.

Cette analyse confirme également les principaux résultats précédemment établis. Ainsi, plus la personne de référence est jeune, plus le risque de bas revenus est élevé. À l'inverse, il diminue avec la progression du niveau d'études. Ces écarts restent moins prononcés pour les Dom, les bas revenus relatifs étant plus diffus dans la population.

Tableau 9

## Caractéristiques familiales et d'emploi des ménages pauvres

	Métropole	Dom
<b>Référence</b>	<b>3,9</b>	<b>2,5</b>
<b>Type de ménage</b>		
Autres configurations	2,3*	1,5
Couple avec 1 enfant de moins de 25 ans	2,2*	1,7
Couple avec 2 enfants de moins de 25 ans	4,0*	0,6
Couple avec 3 enfants de moins de 25 ans	4,1	2,8
Famille monoparentale	2,3	1,6
Personne seule	2,2	1,5
Couple sans enfants	0	0
<b>Âge de la personne de référence (Pr)</b>		
Moins de 35 ans	32,6	8,2
De 35 à 45 ans	17,6	8,8
De 45 à 55 ans	10,4	6,8
De 55 à 65 ans	3,5	3,4
Plus de 65 ans	0	0
<b>Diplôme de la personne de référence (Pr)</b>		
Baccalauréat ou plus	-3,0	-1,7
Bepc	-2,5	-1,7
Cap	-2,1	-1,4
Cep, sans diplôme	0	0
<b>Lieu de naissance de la Pr</b>		
Autre pays	5,0	3,1
Autre pays européen	4,3	2,6
France métropolitaine (resp Dom)	0	0
<b>Caractéristiques d'emploi de la Pr</b>		
Pr en Cdd	-1,6	-1,3
Pr en Cdi à temps plein	-3,3	-1,5
Pr en Cdi à temps partiel	-1,2*	0,1
Pr au chômage	13,3	3,3
Pr autre inactive	2,3*	0,8
Pr retraitée	0	0
<b>Présence dans le ménage :</b>		
D'un Cdd supplémentaire	-1,7	-1,4
D'un Cdi à temps plein supplémentaire	-3,3	-1,9
D'un Cdi à temps partiel supplémentaire	-2,3*	-1,2
D'un chômeur supplémentaire	6,6	3,8
D'un inactif supplémentaire	0	0

Source : calculs à partir de l'enquête Budget de famille 2001.

Lecture : la situation de référence est un couple sans enfants où la personne de référence est retraitée, âgée de plus de 65 ans, peu ou pas diplômée ; son lieu de naissance est la France métropolitaine (le Dom d'origine pour l'outre-mer), et son conjoint, inactif. Pour un ménage présentant ces caractéristiques, le risque de pauvreté est de 3,9 % en métropole, de 2,5 % dans les Dom. Ce taux augmente de 2,2 points en métropole (resp. 1,7 point dans les Dom) lorsque le couple a un enfant de moins de 25 ans, les autres caractéristiques restant identiques. Ce calcul de la variation du taux de pauvreté ne peut se faire que sur une caractéristique à la fois.

Les coefficients précédés d'un \* ne sont pas significativement différents de la moyenne.

Enfin, la corrélation entre la configuration du ménage et le risque de bas revenus apparaît toujours, mais de façon moins marquée, notamment dans les Dom. Les familles de 3 enfants et plus présentent le risque le plus élevé. Les autres types de ménages sont davantage concernés par la pauvreté que les couples sans enfants, mais de façon moins nette, et différente selon la métropole et les Dom.

### Le rôle des transferts sociaux et de la fiscalité sur les revenus

Les inégalités de revenus primaires sont fortement atténuées par les transferts sociaux d'une part, par l'impôt sur le revenu d'autre part. Toutefois, l'effet redistributif de l'impôt sur le revenu est moindre dans les Dom qu'en métropole. La taille des ménages d'outre-mer et leurs ressources font que près des trois quarts d'entre eux ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu, contre environ la moitié pour la métropole. Par ailleurs, les foyers fiscaux soumis à l'impôt sur le revenu sont moins taxés qu'en métropole (réfaction<sup>10</sup> de 30 % plafonnée, et défiscalisation de certains investissements principalement).

Le taux de bas revenus relatif est un peu plus élevé après impôts qu'avant impôts pour la Guyane et la Réunion. Les impôts comprennent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et la taxe foncière. Ces deux dernières taxes sont plus anti-redistributives dans ces deux départements, l'impôt sur le revenu étant, en revanche, par construction, très redistributif.

Tableau 10

Le taux de bas revenus relatif (à 50 % de la médiane)

	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
<b>Avant transferts sociaux et avant impôts</b>	11,9	19,8	16,2	30,0	20,4
<b>Après transferts sociaux et avant impôts</b>	7,4	8,3	8,5	20,5	7,0
<b>Après transferts sociaux et après impôts</b>	6,6	8,1	8,0	20,6	7,2

Source : calculs à partir de l'enquête Budget de famille 2001.

10. Dans les Dom, l'impôt est diminué de 30 % (40 % en Guyane). Le montant de cet abattement est plafonné à 5 100 euros (6 700 euros en Guyane) pour les revenus de 2003 (source : avis d'imposition sur les revenus de 2003).

## La pauvreté en termes de conditions de vie

Nous nous proposons ici de compléter la description de la pauvreté en termes monétaires par l'analyse des conditions de vie. La méthode généralement retenue consiste en l'étude de 27 indicateurs regroupés en 4 groupes : conditions de logement<sup>11</sup>, restrictions de consommation<sup>12</sup>, contrainte budgétaire<sup>13</sup>, et retards de paiement<sup>14</sup>, qui, cumulés, fournissent un indicateur de la pauvreté en termes de conditions de vie. Pour la France métropolitaine, ces 27 indicateurs sont collectés au travers des enquêtes permanentes sur les Conditions de vie des ménages. Cette enquête n'existant pas dans les Dom, il est nécessaire de reconstruire au mieux ces informations à partir des données qualitatives contenues dans l'enquête Budget de famille.

### Les conditions de logement

#### *Une proportion de ménages propriétaires élevée*

Les Dom se distinguent de la métropole par une proportion de ménages propriétaires nettement plus élevée pour les classes moyennes. La possibilité d'être accédant en secteur social, assez répandue dans les Dom, explique en grande partie ce résultat. À l'inverse, pour les quintiles élevés, la proportion de propriétaires est plus faible. Il s'agit souvent de fonctionnaires métropolitains détachés pour une période limitée, qui n'ont donc pas intérêt à investir dans le logement.

Concernant le secteur social, il est beaucoup moins concentré sur les ménages modestes qu'en métropole. Le logement social représente environ la moitié du parc locatif en métropole, contre les deux tiers dans les Dom hors Guyane (pour ce département, sa part est de 40 %). Cela explique qu'il soit davantage répandu sur l'ensemble de la population.

Enfin, les solidarités familiales, plus importantes dans ces régions, apparaissent dans la proportion de ménages logés gratuitement nettement plus élevée dans les Dom, et ce pour tous les niveaux de revenus.

11. Surpeuplement important ou modéré ; absence de salle de bains à l'intérieur du logement ; absence de toilettes à l'intérieur du logement ; absence d'eau chaude ; absence de système de chauffage ; logement trop petit ; logement difficile à chauffer ; logement humide ; logement bruyant.

12. Les moyens financiers ne permettent pas de : maintenir le logement à bonne température, payer une semaine de vacances une fois par an, remplacer des meubles, acheter des vêtements neufs, manger de la viande tous les deux jours, recevoir, offrir des cadeaux, posséder deux paires de chaussures. Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines.

13. Part du remboursement sur le revenu ; découverts bancaires, couverture des dépenses par le revenu difficile ; aucune épargne à disposition ; recours aux économies ; opinion sur le niveau de vie.

14. En raison de problèmes d'argent, le ménage est en impossibilité de payer ses factures ; le loyer, les charges, et ses impôts.

Tableau 11

Statut d'occupation du logement selon le quintile de revenu par unité de consommation (en %)

		Propriétaires	Locataires du parc privé	Locataires du parc social	Logés gratuitement
<b>Métropole</b>	Q1	24,5	39,6	30,5	5,4
	Q5	78,1	13,6	3,7	4,5
<b>Guadeloupe</b>	Q1	53,5	17,0	16,8	12,7
	Q5	55,7	21,0	13,9	9,4
<b>Martinique</b>	Q1	26,5	34,9	27,1	11,6
	Q5	67,9	16,4	10,3	5,4
<b>Guyane</b>	Q1	25,7	52,4	7,3	14,5
	Q5	41,2	35,4	13,6	9,8
<b>Réunion</b>	Q1	40,6	14,7	29,6	15,1
	Q5	63,2	16,4	14,6	5,8

Source : enquête Budget de famille 2001.

Lecture : dans le premier quintile de revenus en Guadeloupe, 53,5 % des ménages sont propriétaires.

Dans les départements d'outre-mer, l'acquisition du logement se fait le plus fréquemment grâce à un héritage, des aides familiales, ou des ressources précédemment accumulées, y compris pour les plus modestes. Le recours au crédit est nettement plus faible qu'en métropole pour ces populations.

Plus le niveau de vie du ménage augmente, plus il devient solvable, plus la part des crédits augmente.

Tableau 12

Modes d'acquisition de la résidence principale (en %)

		Héritage ou aide familiale	Vente d'un autre logement ou financement personnel total	Crédit
<b>Métropole</b>	Q1	33,2	20,1	51,6
	Q5	8,3	28,7	72,7
<b>Guadeloupe</b>	Q1	25,0	64,3	10,7
	Q5	12,5	28,9	59,3
<b>Martinique</b>	Q1	40,0	41,8	30,5
	Q5	8,3	25,7	66,3
<b>Guyane</b>	Q1	24,8	53,0	22,2
	Q5	12,6	38,7	48,7
<b>Réunion</b>	Q1	38,2	34,3	35,4
	Q5	13,5	17,3	74,2

Source : enquête Budget de famille 2001.

Lecture : dans le premier quintile de revenus en métropole, 33 % des ménages ont acquis leur résidence principale par héritage, 20 % par la mobilisation de ressources personnelles, et 52 % en ayant recours au crédit. Comme il peut y avoir plusieurs modes d'acquisition, le total ligne est parfois supérieur à 100 %.

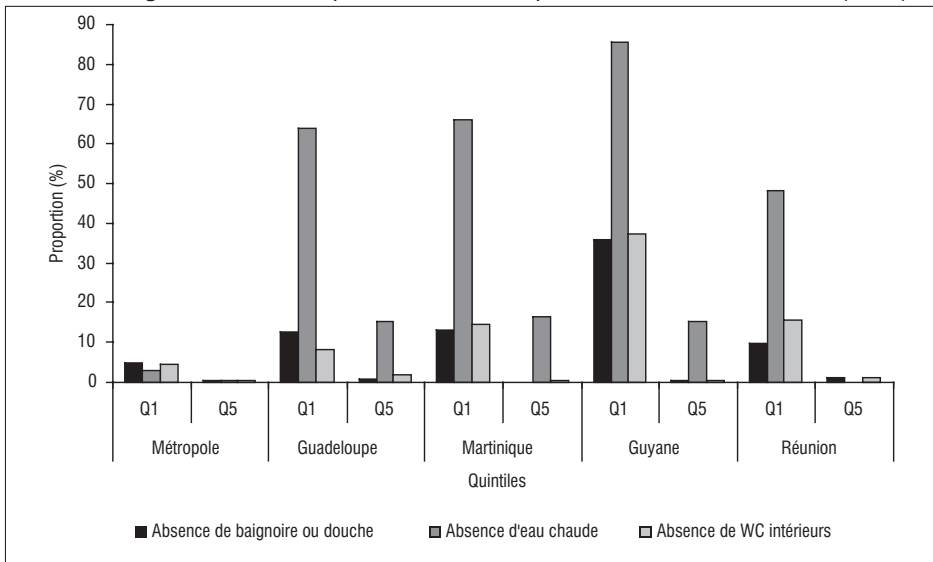


### Le confort des logements dans les Dom est moindre qu'en métropole

Malgré une politique de rattrapage importante au cours des dernières années, le confort des logements des Dom demeure en deçà de celui de la métropole, notamment pour les ménages modestes. Ainsi, de nombreux logements d'outre-mer ne disposent toujours pas d'eau chaude sanitaire, ce qui est sans doute moins gênant qu'en métropole. Toutefois, l'équipement en panneaux solaires se développe depuis quelques années à un rythme rapide, du fait des aides fiscales.

Graphique 2

Confort du logement selon le quintile de revenus par unité de consommation (en %)



Source : enquête Budget de famille 2001.

Lecture : à La Réunion, près de 10 % des logements du premier quintile n'ont pas de salle de bains ou de douche, contre 1 % pour le dernier quintile.

La synthèse de ces éléments d'inconfort du logement indique un écart important entre les ménages à bas revenus relativement à l'ensemble de la population d'une part, et entre régions d'autre part. La Martinique est en situation atypique, puisque la proportion de logements comportant au moins un critère d'inconfort y est la plus faible, pour les ménages modestes comme pour les autres. C'est en Guyane que les disparités sont les plus importantes.

Tableau 13

Proportion de logements ne comportant aucune caractéristique d'inconfort (en %)

	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
<b>Métropole</b>	90,5	73,9	89,2
<b>Guadeloupe</b>	76,4	51,6	74,4
<b>Martinique</b>	94,3	78,4	92,9
<b>Guyane</b>	83,0	37,9	73,8
<b>Réunion</b>	76,1	60,9	75,1

Source : enquête Budget de famille 2001.

Lecture : en métropole, 89,2 % des logements comportent une salle de bain ou une douche, l'eau chaude, et des toilettes intérieures. Cette proportion descend à 73,9 % pour les ménages à bas revenus.

Enfin, la plupart des ménages d'outre-mer disposent actuellement de l'eau courante et de l'électricité, à l'exception de la Guyane qui accuse encore un retard notable (12,8 % de ménages ne sont pas raccordés au réseau de distribution d'eau et 6,7 % à celui d'électricité).

### ***Un taux de surpeuplement plus élevé en Guyane***

Le taux de surpeuplement se définit ici comme le nombre de personnes du ménage rapporté au nombre de pièces de leur logement. Il est calculé sur les ménages comportant plus d'une personne. Les pièces retenues incluent conventionnellement la cuisine et la véranda, si leur surface est supérieure à 12 m<sup>2</sup>, et les pièces annexes du logement à l'usage du ménage. Un second indicateur de surpeuplement est calculé en prenant en compte le jardin comme une pièce pour ceux qui en disposent. Cette prise en compte du jardin est plus pertinente pour les Dom, le mode de vie et le climat local conduisant à vivre bien plus fréquemment à l'extérieur qu'en métropole.

Il en ressort sans surprise un indice de surpeuplement plus élevé pour les ménages pauvres<sup>15</sup>, avec des écarts qui restent toutefois faibles dès lors qu'on se limite aux ménages comprenant au moins deux personnes. La Guyane se distingue à la fois par un taux de surpeuplement moyen supérieur à celui des autres régions, et un écart entre pauvres et non-pauvres supérieur à 0,25. Ici encore, la taille plus élevée des ménages guyanais est à l'origine de cette différence. Ces taux de surpeuplement, comparables entre la métropole et les Dom, sont le fruit d'une politique de logement social d'assez grande ampleur initiée à partir des années soixante-dix, qui a permis d'améliorer les conditions de logement dans les Dom.

15. Encore une fois, il s'agit ici d'un abus de langage pour désigner les ménages à bas revenus selon la définition de la section précédente.

Tableau 14

Nombre moyen de personnes par pièce

		Sans prise en compte du jardin	Avec prise en compte du jardin
Guadeloupe	Non-pauvre	0,90	0,75
	Pauvre	1,36	1,01
Martinique	Non-pauvre	0,90	0,76
	Pauvre	1,06	0,90
Guyane	Non-pauvre	1,08	0,92
	Pauvre	1,89	1,45
La Réunion	Non-pauvre	0,95	0,84
	Pauvre	1,10	0,96
Métropole	Non-pauvre	0,74	0,65
	Pauvre	1,04	0,96

Source : enquête Budget de famille 2001.

**La perception d'une allocation logement semble être plus généralisée dans les Dom qu'en métropole**

La proportion de ménages percevant une allocation logement est très variable d'un Dom à l'autre. Elle est très élevée à la Réunion, pour les ménages modestes comme pour les autres. Elle est moins répandue en Guadeloupe et en Martinique. La perception d'une allocation logement semble être plus généralisée dans les Dom qu'en métropole.

Tableau 15

Perception et montant des allocations logement (en %)

		Perception d'une aide au logement*	Montant moyen en euros par an
Métropole	Non-pauvres	29,6	204,2
	Pauvres	69,3	796,9
Guadeloupe	Non-pauvres	33,3	135,4
	Pauvres	31,3	127,8
Martinique	Non-pauvres	37,8	227,3
	Pauvres	57,6	507,0
Guyane	Non-pauvres	29,3	231,0
	Pauvres	40,4	319,2
Réunion	Non-pauvres	59,4	399,0
	Pauvres	81,3	615,3

\* Parmi les ménages locataires du privé ou du social, ou accédant à la propriété.

Source : enquête Budget de famille 2001.

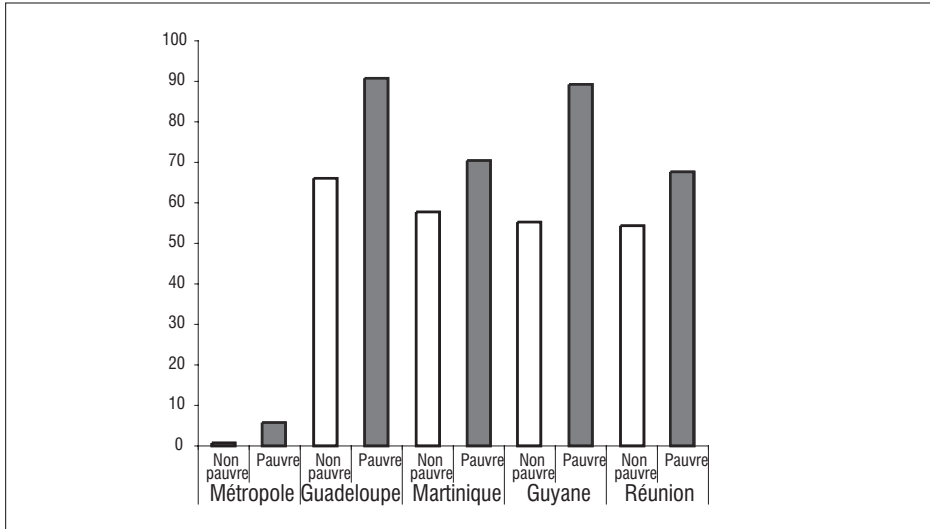
**Un très faible taux d'assurance habitation**

Le défaut d'assurance habitation est souvent le signe de difficultés financières du ménage. Pour l'ensemble des régions, l'absence d'assurance habitation est effectivement bien plus fréquente au sein des populations défavorisées. Pour les Dom, la situation est quelque peu particulière, puisque la grande majorité de ces assurances

ne couvrent pas – ou peu – les risques liés aux cyclones ou aux tremblements de terre. Le taux d'absence d'assurance de l'habitation apparaît en tout cas nettement plus élevé dans les Dom, et ce pour l'ensemble des ménages, comparativement à la métropole pour laquelle la proportion de ménages non pauvres et pauvres non assurés se monte respectivement à 0,7 % et 5,7 %.

### Graphique 3

Proportion de ménages n'ayant pas souscrit d'assurance multirisque habitation (en %)



Source : enquête Budget de famille 2001.

### **Taxes et crédits : un taux d'effort élevé pour les ménages modestes**

Les taxes sur le logement représentent un taux d'effort global comparable pour les Dom et la métropole. Toutefois, ce taux d'effort est sensiblement plus élevé pour les ménages modestes des Dom. Ces taxes sont en effet légèrement progressives avec le revenu en métropole, mais légèrement dégressives dans les Dom. *A contrario*, l'impôt sur le revenu est clairement progressif, et ce dans toutes les régions.

Le recours au crédit pour acquérir son logement est moins fréquent dans les Dom qu'en métropole. C'est pourquoi les remboursements d'emprunts immobiliers représentent une charge financière plus faible pour les ménages d'outre-mer, à l'exception de la Martinique.

*A contrario*, le crédit à la consommation s'est fortement développé dans les Dom, sans doute plus qu'en métropole. Il représente un poids particulièrement élevé du budget des ménages modestes (près du quart pour la Réunion).

Tableau 16

Taux d'effort (dépense/revenu courant en %) liés aux :

		Taxes d'habitation et foncière	Impôts sur le revenu	Remboursements des crédits sur le logement	Remboursements d'autres crédits à la consommation
Métropole	Q1	2,1	2,0	1,7	4,5
	Q5	3,0	9,8	6,5	3,3
Guadeloupe	Q1	2,9	0,4	1,2	6,9
	Q5	3,0	4,4	4,9	4,7
Martinique	Q1	3,9	0,7	6,8	19,5
	Q5	3,0	4,5	7,3	6,0
Guyane	Q1	2,8	0,8	1,1	16,8
	Q5	2,4	4,5	3,8	4,7
Réunion	Q1	4,0	0,2	1,7	24,4
	Q5	2,6	4,5	6,0	7,1

Source : enquête Budget de famille 2001.

### Équipement et consommation des ménages

L'équipement en automobile des ménages dans les Dom progresse rapidement. Pour autant, le taux d'équipement des ménages d'outre-mer reste largement en deçà de celui observé en métropole, notamment pour le multi-équipement. L'écart est cependant moins important au sein des ménages modestes que sur l'ensemble des ménages.

#### Équipement automobile : un fort recours au crédit

Tableau 17

Équipement en automobiles (en %)

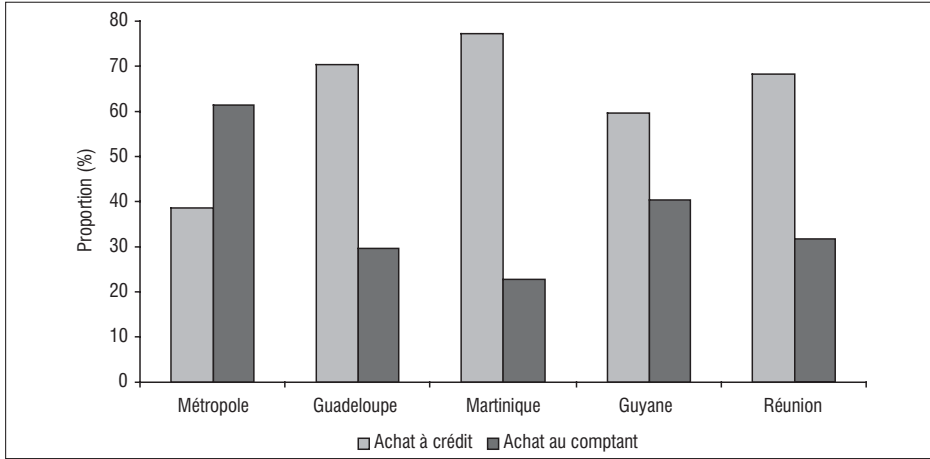
		Pas d'automobile	Parmi ceux qui déclarent avoir au moins une voiture	
			1 véhicule	2 véhicules ou plus
Métropole	Non-pauvres	17,3	60,5	39,5
	Pauvres	44,1	84,7	15,3
Guadeloupe	Non-pauvres	42,1	81,8	18,2
	Pauvres	59,4	84,3	15,7
Martinique	Non-pauvres	34,9	75,0	25,0
	Pauvres	56,0	90,9	9,1
Guyane	Non-pauvres	35,8	76,4	23,6
	Pauvres	81,3	87,2	12,8
Réunion	Non-pauvres	34,7	78,1	21,9
	Pauvres	55,7	95,4	4,6

Source : enquête Budget de famille 2001.

Le mode d'achat choisi par les habitants des Dom se distingue de celui des métropolitains. En effet, alors qu'en métropole l'achat au comptant est privilégié, en outre-mer, c'est le crédit qui l'est. Les conditions d'octroi des crédits sont à l'origine de ce phénomène : il est relativement aisé d'obtenir un crédit à un taux raisonnable pour l'achat d'un véhicule neuf dans les Dom. En cas de défaut de paiement, l'organisme de crédit peut saisir le bien qui conserve toujours une certaine valeur. Pour l'achat d'un véhicule d'occasion, le crédit est plus difficile à obtenir.

## Graphique 4

## Mode d'achat du premier véhicule (en %)



Source : enquête Budget de famille 2001.

### **Équipement électroménager : la Guyane reste la moins bien équipée, sauf en climatiseurs**

De manière générale, les taux d'équipement électroménagers dans les Dom sont inférieurs à ceux de la métropole. Entre les différents départements, la Guyane semble la plus mal lotie et la Réunion la plus équipée.

La possession d'un réfrigérateur est notamment très dispersée. En effet, on constate que le taux de privation est presque dix fois plus élevé en Guyane qu'en métropole pour le premier quintile. À l'autre extrême, la Réunion a un profil ressemblant à la métropole. La Guadeloupe et la Martinique sont très ressemblantes, mais leurs taux de privation sont supérieurs à ceux de la métropole.

En ce qui concerne le chauffe-eau, les conclusions sont les mêmes, à ceci près que la Réunion bénéficie d'un taux d'équipement supérieur à celui de la métropole dès le deuxième quintile.

De façon identique, le taux de privation concernant le lave-linge est déclinant selon le quintile, mais celui des Dom est toujours plus élevé qu'en métropole. Parmi les Dom, dans le premier quintile, la Martinique est la mieux équipée, et la Guyane la moins.

La possession d'un four à micro-ondes dans les Dom est beaucoup moins répandue qu'en métropole. Par exemple, à la Réunion, c'est surtout la marmite à riz qui est utilisée au quotidien. En conséquence, plus des trois quarts des ménages du premier quintile n'ont pas de micro-ondes, alors que ce taux s'élève à moins de la moitié pour la métropole. Les taux de privation sont décroissants par quintile, mais toujours très élevés par rapport à la métropole.

Contrairement à l'ensemble des autres biens électroménagers étudiés, la Guyane bénéficie du meilleur taux d'équipement en climatiseur et se démarque considérablement des autres Dom, qui sont assez ressemblants sur ce point.

Tableau 18

Scores de privation par quintile, pour les biens électroménagers (en %)

		Pas de réfrigérateur	Pas de lave-linge	Pas de four à micro-ondes	Pas de climatiseur, ventilateur	Pas de cuisinière	Pas de chauffe-eau
Métropole	Q1	2,8	19,7	46,7	88,1	9,4	42,9
	Q5	1,1	4,3	27,0	84,3	4,4	41,2
Guadeloupe	Q1	9,1	31,4	82,5	87,2	31,8	77,7
	Q5	1,8	7,9	40,5	41,5	32,6	37,6
Martinique	Q1	9,6	27,4	69,8	78,1	41,5	84,9
	Q5	0	5,3	28,9	56,2	27,2	34,5
Guyane	Q1	21,1	47,2	87,9	57,3	39,4	92,6
	Q5	0,6	5,0	47,1	19,4	24,1	43,0
Réunion	Q1	3,7	37,4	88,3	85,2	26,7	58,0
	Q5	0,4	1,8	31,8	58,1	18,3	8,4

Source : enquête Budget de famille 2001.

**Équipement audiovisuel, téléphonique et informatique :  
le service audiovisuel est le seul équipement pour lequel les ménages  
d'outre-mer sont généralement mieux lotis que les métropolitains**

L'utilisation du téléviseur est largement répandue au sein des ménages. Des différences existent pour les deux premiers quintiles entre la métropole et les départements d'outre-mer, mais au-delà du troisième quintile, les différences s'estompent et parfois même les Dom prennent l'avantage.

En ce qui concerne le magnétoscope et la chaîne hi-fi, les taux de privation sont supérieurs dans les Dom, et ce quel que soit le quintile. On distingue deux groupes : la Guadeloupe et la Guyane, d'une part, où les scores de privation sont relativement élevés, et la Martinique et la Réunion, d'autre part, dont les profils se rapprochent de celui de la métropole.

Le téléphone semble nettement plus répandu au sein des ménages réunionnais que dans les ménages antillais. La Réunion se rapproche du profil métropolitain, bien que ses taux de privation restent plus élevés.

Les ménages d'outre-mer sont très peu équipés en matériel informatique en 2001. Le taux de privation dans les Dom est supérieur au taux métropolitain, quel que soit le quintile. Seul le dernier quintile à la Réunion et en Guyane a un taux de privation inférieur à 60 %, comme en métropole. Les enquêtes Epcv indiquent de leur côté que l'évolution a été très rapide en métropole depuis cette date ; il doit en être sensiblement de même pour les Dom.

Enfin, le service audiovisuel est le seul équipement pour lequel les ménages d'outre-mer sont généralement mieux lotis que les métropolitains.

Tableau 19

Scores de privation par quintile, pour les biens audiovisuels, téléphoniques et informatiques

		Absence de téléviseur	Absence de magnétoscope	Absence de chaîne hi-fi	Pas d'ordinateur	Absence de téléphone	Absence de service audiovisuel
<b>Métropole</b>	Q1	6,7	40,1	43,2	81,3	25,7	83,9
	Q5	4,0	15,3	16,0	50,9	11,9	58,6
<b>Guadeloupe</b>	Q1	9,6	65,4	73,8	94,8	71,7	63,9
	Q5	6,1	39,7	41,4	72,2	42,9	44,4
<b>Martinique</b>	Q1	11,2	46,9	49,1	94,3	63,2	63,2
	Q5	2,1	22,6	29,0	56,0	30,3	39,0
<b>Guyane</b>	Q1	22,0	68,3	65,5	93,7	69,3	90,3
	Q5	6,0	33,6	35,8	57,7	42,3	56,9
<b>Réunion</b>	Q1	9,0	57,8	58,1	97,3	39,2	82,8
	Q5	3,0	23,0	31,5	59,5	12,5	54,2

Source : enquête Budget de famille 2001.

### **Loisirs : les natifs des Dom partent moins en vacances que ceux de la métropole**

Les ménages qui résident en France métropolitaine partent plus en vacances que leurs homologues d'outre-mer. Par ailleurs, il existe toujours une différence significative du taux de départ entre les pauvres et les non-pauvres. Enfin, quel que soit le département d'outre-mer, les ménages dont la personne de référence est originaire d'un pays européen (principalement la métropole) voyagent nettement plus.

Tableau 20

Taux de départ en vacances selon l'origine de la personne de référence (en %)

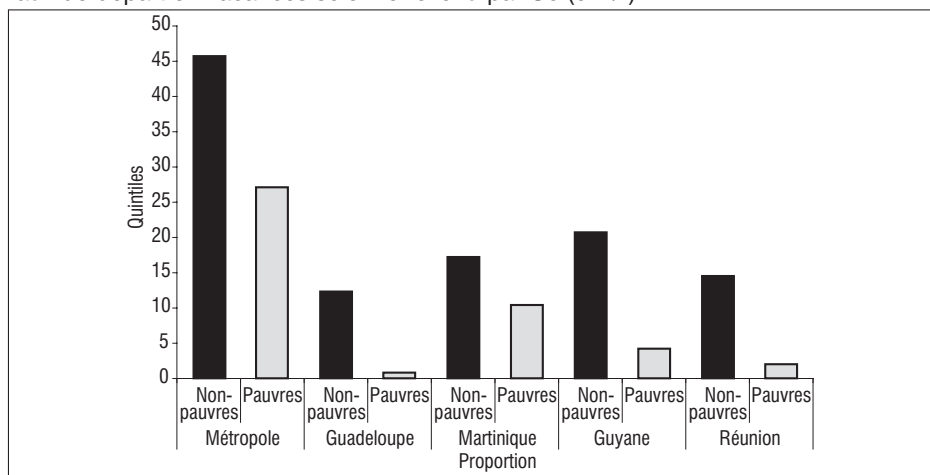
	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
<b>Originaire de métropole (d'un Dom)</b>	55,6	10,3	15,1	17,7	10,9
<b>Originaire d'un pays européen</b>	44,1	23,6	37,6	26,7	36,0
<b>Autre pays d'origine</b>	45,9	10,7	22,6	11,0	21,3

Source : enquête Budget de famille 2001.



Graphique 5

Taux de départ en vacances selon le revenu par Uc (en %)



Source : enquête Budget de famille 2001.

## La pauvreté subjective

La pauvreté peut également se mesurer en termes subjectifs, au moyen des réponses des ménages à différentes questions concernant leur sentiment d'aisance financière, ou au contraire de difficultés à « joindre les deux bouts », ou encore leur niveau de vie relatif.

Ainsi mesuré, le sentiment des ménages sur leur budget est conforme à l'intuition : le sentiment de confort budgétaire devient plus fréquent lorsqu'on s'élève dans l'échelle des revenus (par tranche de quintiles). Ce constat est le même pour l'ensemble des départements d'outre-mer et pour la métropole, avec un sentiment de difficulté budgétaire plus accentué pour les Dom.

Tableau 21

Sentiment des ménages sur leur budget

		À l'aise ou « ça va »	Juste mais il faut faire attention	On y arrive difficilement
Métropole	Q1	14,0	52,0	34,0
	Q5	79,8	18,3	1,9
Guadeloupe	Q1	6,7	21,0	72,3
	Q5	57,8	36,0	6,2
Martinique	Q1	6,0	27,8	66,1
	Q5	67,0	30,2	2,8
Guyane	Q1	7,5	31,0	61,4
	Q5	72	23,5	4,5
Réunion	Q1	4,1	42,7	53,2
	Q5	67,5	27,5	5,0

Source : enquête Budget de famille 2001.

Concernant le sentiment sur le niveau de vie (on demande aux ménages s'ils jugent leur niveau de vie faible, moyen ou élevé), les habitants des Dom semblent être plus pessimistes que ceux de la métropole. Ainsi, les deux tiers des ménages des Dom sous le seuil de bas revenus de leur département jugent leur niveau de vie faible ou très faible, contre moins de la moitié des ménages métropolitains en situation de bas revenus. De l'autre côté des seuils de bas revenus, près de 85 % des métropolitains s'estiment être dans la moyenne des niveaux de vie, contre moins des trois quarts dans les Dom.

Tableau 22

Sentiment sur le niveau de vie actuel

		Élevé ou très élevé	Moyen	Faible ou très faible
<b>Métropole</b>	Non-pauvres	5,7	84,7	9,6
	Pauvres	1,3	54,1	44,5
<b>Guadeloupe</b>	Non-pauvres	3,6	66,3	30,1
	Pauvres	2,1	33,5	64,31
<b>Martinique</b>	Non-pauvres	5,1	75,9	19,0
	Pauvres	0	36,9	63,1
<b>Guyane</b>	Non-pauvres	7,2	77,6	15,2
	Pauvres	1,9	30,4	67,6
<b>La Réunion</b>	Non-pauvres	7,6	66,2	26,2
	Pauvres	0	30,2	69,8

Source : enquête Budget de famille 2001.

La majorité des ménages pauvres métropolitains dit réussir à équilibrer son budget. Dans les Dom, les ménages pauvres guadeloupéens et guyanais disent avoir à puiser dans leur épargne ou à emprunter, alors que les ménages martiniquais et réunionnais déclarent équilibrer leur budget. Il faut noter que, parmi les ménages à bas revenus, la plus forte proportion de ménages équilibrant leur budget est celle des Réunionnais, dépassant de loin celle de la métropole.

Tableau 23

Sentiment sur la situation financière actuelle

		Épargne positive ou remboursement de prêts	Équilibre des revenus et des dépenses	Épargne négative ou emprunts
<b>Métropole</b>	Non-pauvres	35,6	50,8	13,5
	Pauvres	9,5	58,4	31,7
<b>Guadeloupe</b>	Non-pauvres	11,2	57,9	30,9
	Pauvres	9,0	36,3	52,5
<b>Martinique</b>	Non-pauvres	29,3	50,4	20,3
	Pauvres	7,1	50,9	42,0
<b>Guyane</b>	Non-pauvres	18,3	57,4	24,3
	Pauvres	5,3	37,8	56,9
<b>Réunion</b>	Non-pauvres	19,6	69,3	11,1
	Pauvres	4,9	72,4	22,6

Source : enquête Budget de famille 2001.

Enfin, il est intéressant de voir quels usages feraient les ménages d'un supplément de ressources. Les ménages modestes se distinguent principalement par leur souhait de dépenser plus pour leur alimentation. Cette caractéristique est plus marquée dans les Dom qu'en métropole, où elle se prolonge d'ailleurs assez loin dans l'échelle des niveaux de vie.

Le souhait de dépenser plus pour son habitation correspond aussi à une attente importante des ménages, qui croît avec le niveau de vie en métropole jusqu'au troisième quintile, contrairement aux Dom où elle décroît.

Tableau 24

À quel usage serait consacré un supplément de ressources (en %)

		Alimen- tation	Habita- tion	Loisirs	Famille	Santé	Rembour- sement de crédit ou de dettes	Épargne	Vivre mieux	Autre
<b>Métropole</b>	Q1	15,2	30,5	34,0	25,4	8,2	15,7	31,3	46,6	4,3
	Q5	1,2	31,7	50,0	37,8	3,9	13,7	37,1	26,1	4,5
<b>Guadeloupe</b>	Q1	31,4	48,9	26,7	21,3	20,3	17,1	37,5	54,5	2,2
	Q5	10,4	26,8	63,9	20,0	14,8	15,9	32,5	30,1	2,7
<b>Martinique</b>	Q1	27,0	51,7	45,2	35,0	28,4	19,2	47,9	56,5	0
	Q5	14,0	42,9	53,7	39,6	16,5	50,1	59,3	53,0	0,3
<b>Guyane</b>	Q1	34,7	46,0	21,4	22,5	11,7	11,6	27,7	60,9	2,9
	Q5	2,7	35,1	61,9	21,9	11,5	19,3	45,2	30,6	2,6
<b>Réunion</b>	Q1	31,0	58,4	15,7	22,8	1,4	7,5	37,3	61,9	1,2
	Q5	0,9	22,1	69,4	26,2	0,6	18,6	39,7	28,0	1,8

Source : enquête Budget de famille 2001.

# Annexe

## Présentation de l'enquête Budget de famille

Cette enquête de l'Insee, approximativement quinquennale, vise à reconstituer toute la comptabilité du ménage : enregistrement de la totalité des dépenses, des consommations et des ressources du ménage enquêté. Seules les dépenses socialisées (éducation et santé notamment) échappent en grande partie, puisque l'enquête n'enregistre que les débours des ménages. La dernière enquête, dont les résultats présentés ici sont issus, a été collectée en 2000-2001. L'édition suivante de l'enquête est en cours de collecte sur le terrain, jusqu'au début 2006.

Depuis 1995, l'enquête Budget porte sur la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. L'échantillon est représentatif pour chacune de ces régions. Toutefois, sa taille dans les Dom n'autorise pas des analyses aussi fines que sur la métropole.

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Métropole
<b>Nombre de ménages répondants</b>	819	902	655	926	10 305

L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête : on enregistre leur montant et leur nature, ventilée dans une nomenclature européenne d'environ 900 postes budgétaires. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation finale effective de biens et services au sens des comptes nationaux : impôts et taxes, primes d'assurances, achats de logements, gros travaux dans le logement, transferts interménages, achats de biens d'occasion, et remboursements de crédits notamment.

Outre les dépenses proprement dites, l'enquête recueille des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense : autoconsommation alimentaire, principaux avantages en nature fournis par l'employeur ou une autre personne (disposition d'un logement, d'un véhicule, fourniture gratuite d'électricité, de gaz, etc.).

L'étude des ressources est devenue depuis 1994-1995 un autre objectif de l'enquête. L'enquête « Budget de famille » enregistre toutes les formes de ressources : revenus imposables ou non, prestations sociales, sommes provenant d'autres ménages, ressources exceptionnelles (Loto, héritage, prime de licenciement, etc.). L'introduction d'un module « enfants hors ménage » dans l'enquête à partir de 2001 permet en outre d'affiner les études sur la pauvreté.

## Bibliographie

CÉRANI N., CAMUS M., « Le budget des familles en 2001 », *Insee Résultats* n° 29, avril 2004.

PERRAIN D. « Budget de famille 2000-2001 », *Insee Réunion Résultats* n° 27 ; accessible *via* insee.fr.